



PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE

Direction du pilotage interministériel et des moyens

Guichet unique ICPE / Pôle enquêtes publiques

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation de poursuite de l'exploitation d'une carrière
et de mise en service d'une installation mobile de traitement des matériaux**

Commune de ROUY

Il sera procédé, du lundi 18 février 2013 au jeudi 21 mars 2013 inclus, à une enquête publique ayant pour objet la demande d'autorisation de poursuite de l'exploitation de la carrière de granite de Saint-Joseph et de mise en service d'une installation mobile de traitement des matériaux sur le territoire de la commune de ROUY, aux lieux-dits "Le Bois de Rouy Sud", "Champ des Loges et du Morvan" et "Les Bois de Rouy", présentée par la SAS BEZILLE.

L'enquête publique concerne les communes dont le territoire est, pour tout ou partie, compris dans un rayon de trois kilomètres du lieu d'implantation de l'exploitation, soit :

- la commune de ROUY
- la commune de MONTAPAS
- la commune de SAINT-SAULGE
- la commune de SAXI-BOURDON

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter et les pièces qui l'accompagnent, notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, seront déposés dans chacune des mairies désignées ci-dessus et pourront être consultés par le public aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera déposé dans la mairie de ROUY, pendant toute la durée de l'enquête afin que le public puisse y formuler éventuellement ses observations, qui pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, Mme Sylvie LETEUR, à la mairie de ROUY, siège de l'enquête.

Les observations pourront également être adressées au préfet par voie électronique à l'adresse suivante : [PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR](mailto:_PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR) avant la fin de l'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

L'avis d'enquête ainsi que le résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale seront consultables sur le site internet de la préfecture de la Nièvre : www.nievre.gouv.fr.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

.../...

Mme Sylvie LETEUR, sans emploi, désignée en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de ROUY les :

- lundi 18 février 2013 de 9H00 à 12H00
- mardi 26 février 2013 de 14H00 à 17H00
- vendredi 8 mars 2013 de 14H00 à 17H00
- mercredi 13 mars 2013 de 9H00 à 12H00
- jeudi 21 mars 2013 de 15H00 à 18H00

En cas d'empêchement, elle sera remplacée par son suppléant, M. Jean-Pierre BILLARD, technicien des services vétérinaires.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être demandées est M. Jean-Daniel FORRER, chef d'établissement de la SAS BEZILLE dont le siège social est situé "Carrière de l'Escame" – 58290 SERMAGES.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la préfecture de la Nièvre - Guichet unique ICPE/Pôle enquêtes publiques ainsi qu'aux mairies de ROUY, MONTAPAS, SAINT-SAULGE et SAXI-BOURDON aux heures d'ouverture des bureaux, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Au terme de la procédure, le Préfet de la Nièvre délivrera soit une autorisation d'exploiter assortie du respect de prescriptions, soit un refus motivé par arrêté préfectoral.